

No : 616/QĐ-DHN

Hanoi, le 19 Octobre, 2012

**DÉCISION**

**Objet : création la classe du Master transrégional Sciences pharmaceutiques  
Première promotion – année 2012 - 2014**

**RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PHARMACIE DE HANOÏ**

Vu l'arrête n° 828/BYT-QĐ du 29 septembre 1961 de la Ministère de la Santé relatif à la création de l'Université de Pharmacie de Hanoi;

Vu le décret n° 224/TTg du 24 mai 1976 du Premier Ministre fixant les missions de formation et d'enseignement post-doctoral de l'Université de Pharmacie de Hanoi;

Vu l'arrête n° 3979/QĐ-BGDĐT du 26 septembre 2012 de la Ministère de la Formation et de l'Education pris pour l'approbation du Programme de coopération du Master transrégional Sciences pharmaceutiques;

Vu la Décision n° 615/QĐ-DHN le 19 octobre 2012 relatif à la décision de l'Université de Pharmacie de Hanoi sur la liste des étudiants du Programme de coopération du Master transrégional Sciences pharmaceutiques, première promotion – année 2012 – 2014;

Vu les proposition du Chef de Département Post-doctoral,

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** Création de la Classe du Master transrégional Sciences pharmaceutiques, première promotion – année 2012 – 2014 avec la liste des étudiants figurant en annexe.

**Art. 2.** Le Département de Post-Doctoral a la mission de coordination avec d'autres départements et unités concernées pour la planification et l'organisation de l'enseignement en conformité avec les réglementations en vigueur.

**Art. 3.** Cette décision entre en vigueur à compter de la date de signature. Les Messieurs/les Madames chefs du Département de Post-Doctoral, Département de la Finances et les Départements concernés et les étudiants dans la liste figurant en annexe sont chargés de l'exécution de la Décision présente.

**Destinateurs :**

- comme cité dans Art. 3;
- archives: DA, DPD

P/O RECTEUR *scd*  
**PHÓ HIỆU TRƯỞNG**  
  
*[Signature]*

*Nguyễn Thanh Bình*